

FICHE TECHNIQUE

RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ECOLOGIQUE DU CONTRAT DE BASSIN

L'aménagement d'ouvrages hydrauliques (seuils, barrages), pour des usages divers, altère la qualité biologique et physique des cours d'eau. Ces aménagements se révèlent des obstacles à la continuité biologique (circulation des espèces piscicoles pour assurer son cycle de vie) et la continuité sédimentaire (transport par la rivière des limons, sables, galets... d'amont en aval).

Sur les cours d'eau du bassin versant du Guiers, la continuité biologique est dégradée. De nombreux seuils ou barrages sont difficilement franchissables voire infranchissables pour la plupart des espèces piscicoles. Ce cloisonnement explique pour partie, l'état relativement dégradé des peuplements piscicoles en place.

La continuité sédimentaire est également perturbée sur certains ouvrages. L'absence de transit de matériaux solides en aval de ces ouvrages participe au phénomène d'enfoncement du lit mineur. Le déficit quantitatif et/ou qualitatif des sédiments sur plusieurs secteurs de cours d'eau du bassin versant est en partie à l'origine de la valeur écologique moyenne à faible des milieux aquatiques.

Localisation : Carte de localisation des ouvrages prioritaires au rétablissement de la continuité biologique

Maitres d'ouvrages :

Propriétaires privés, SIAGA

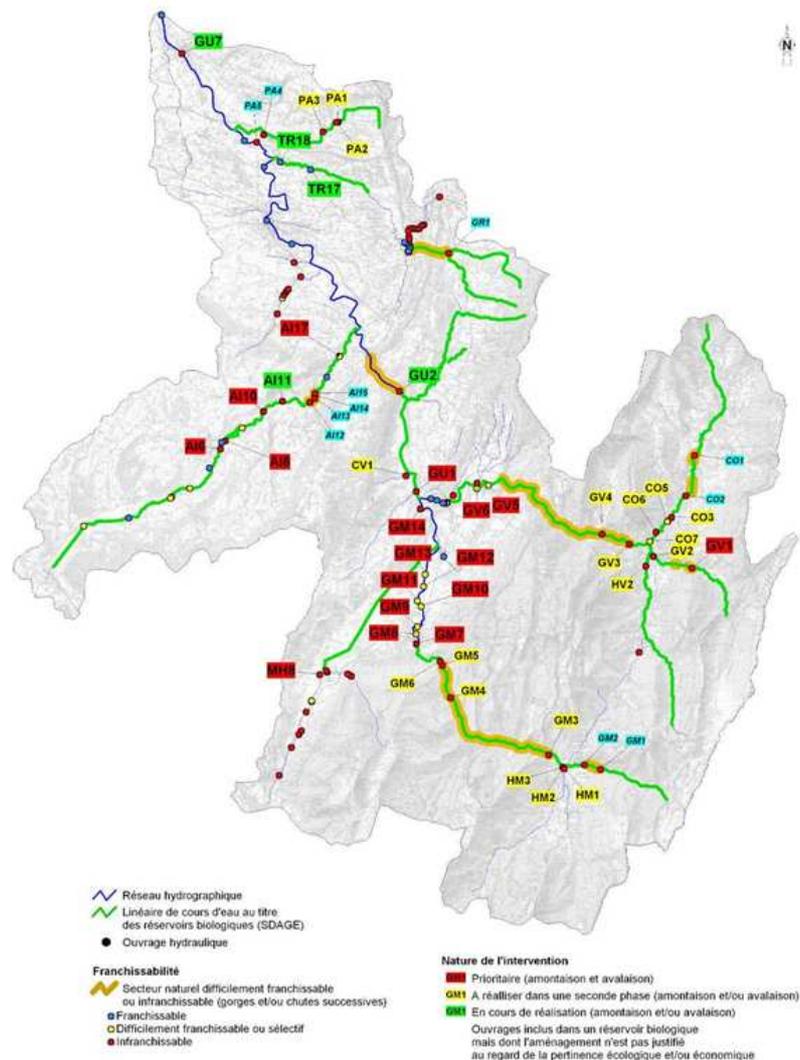
Montant estimatif de l'opération :

2 521 500 €HT

Avec des financements prévisionnels de l'Agence de l'eau et la Région Rhône-Alpes (de 50 à 80%)

Année de réalisation :

2012 - 2018



Exemples d'aménagement préconisés :

Les aménagements envisagés pour répondre aux objectifs réglementaires prennent en compte les contraintes techniques et seront redéfinis à l'issue de phases de concertation.

Plusieurs types d'aménagements sont envisageables :

L'équipement d'un système de franchissement (pré-barrages, passe à bassins, passe à ralentisseurs, passe naturelle à macro rugosité, ascenseur à poissons, rivière de contournement...).

Avantages : conservation des usages.

Inconvénients : solution coûteuse, entretien régulier nécessaire, ne rétablit pas le transit sédimentaire.

Arasement partiel ou total de l'ouvrage (abaissement de la crête du barrage, création d'une brèche, arasement avec conservation des fondations, dérasement total).

Avantages : solution généralement moins coûteuse, pas d'entretien nécessaire, efficacité écologique.

Inconvénients : perte éventuelle de patrimoine ou d'usage, restauration des berges en cas d'enjeu.

Actions inscrites dans le contrat de bassin :

33 ouvrages (dont 19 sous maîtrise d'ouvrages privées) dont ont été inscrits dans la programmation et peuvent à ce titre bénéficier d'aides financières pour se mettre conformité règlementaire (Art. L214-18 du Code de l'Environnement).

Exemple de propositions d'aménagement pour les ouvrages en priorité 1 (en rouge sur la carte) :

Nom de la rivière	Commune	Nom usuel de l'ouvrage	CODE carte	Proposition d'aménagement	Maîtres d'ouvrages
Guiers Mort	St Laurent du Pont	SRAE	GM7	Passe à bassins	SIAGA
		Les Ecoles	GM8	Passe à macro-rugosité	SIAGA
		Le Camping	GM9	Rivière de contournement	SIAGA
		Le Revol	GM10	Passe à macro-rugosité	SIAGA
		La Jalla	GM11	Passe à macro-rugosité	SIAGA
		L'Etang	GM12	Passe à macro-rugosité	SIAGA
	Poste de Gaz	GM13	Passe à macro-rugosité	SIAGA	
	Entre-deux-Guiers	Moulin Neuf	GM14	Solution 1 : Passe à bassins Solution 2 : Arasement partiel Solution 3 : Arasement complet	Commune
Guiers Vif	St Pierre d'Entremont (38 et 73)	Foulon	GV1	Goulotte de dévalaison	Propriétaire
	St Christophe sur Guiers St Christophe la Grotte	Pisciculture	GV5	Pré-barrages	Propriétaire
		Baffert	GV6	Echancrure	SIAGA
Chenavas	Miribel-les-Echelles	Billard	CV1	Passe à bassin naturelle	SIAGA
Guiers	Les Echelles Miribel-les-Echelles	Sibille	GU1	Solution 1 : Passe à macro-rugosité et pré-barrages Solution 2 : Arasement	Propriétaire
	Pont de Beauvoisin (38 et 73)	Salpa	GU3	Travaux sur vannes (continuité sédimentaire)	Propriétaire
Ainan	St Geoire en Valdaine	Martinette	AI6	Rivière de contournement	Propriétaire
	St Geoire en Valdaine	Pré de la Martinette	AI8	Solution 1 : Passe à bassins Solution 2 : Rivière de contournement	Propriétaire
	St Bueil	Barrage Mignot	AI10	Solution 1 : Passe à bassins Solution 2 : Rivière de contournement	Propriétaire
	Voissant	Grand Crolaz	AI17	Passe à macro-rugosité	SIAGA